

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 22/05/2026

*Date d’Affichage : 22/05/2026

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 16

*VOTANTS : 21

Le Conseil Municipal s’est réuni le jeudi 28 Mai 2026 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Mr BRUN Thierry, Maire

Mme VILLE-VALLÉE Florence, Mr PLAIGNAUD Michel, Mme CORNELOUP Isabelle, Mr REVEILLERE Dominique, Mme MORNACCO Monique, Mr NIFA Mohammed Adjoints, Mme AKRICHE Tanya, Mme BARRIE Claudine, Mr COLLINEAU Claude, Mr DUMEUNIER David, Mme FREY Florence, Mr GLÉNAT Bernard, Mme MALLET Françoise, Mr ROUSSELET Thierry, Mme ROMAGNÉ Anne-Sophie,

Etaient absents excusés :

Mme SÖNNICHSEN Sophie pouvoir à Mr NIFA Mohammed,
Mme DAGUENET Nadinepouvoir à Mr REVEILLERE Dominique,
Mr MAUGENDRE Sébastien pouvoir à Mr PLAIGNAUD Michel,
Mme NAUDI-BONNEMAISON Sophie pouvoir à Mr DUMEUNIER David,
Mr ABDUL Mussawir pouvoir à Mr BRUN Thierry,
Mr DIARRA Fodié, Mr NAIMI Yacine

Monsieur Thierry BRUN a été désigné Secrétaire de séance.

DEL10. EMPRUNTS DE 1 514 500 € AUPRES DE LA CDC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2337-3, L. 2121-29,

VU le recours à l’emprunt inscrit au budget primitif 2025 est inscrit au budget primitif 2026 en RAR,

VU la présentation du Rapport par Monsieur le Maire,

Considérant que les collectivités Locales ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d’investissement,

Considérant la délibération N°13 du 20 mars 2025 il est nécessaire d’ajuster les conditions et caractéristiques de l’emprunt pour la construction du projet de géothermie, du projet de rénovation des Anciennes Écuries et du projet de rénovation de l’anciennen Mairie,

Afin d’optimiser les charges financières de la collectivité et de bénéficier de conditions de financement plus avantageuses, la commune a engagé des discussions avec l’établissement prêteur en vue de modifier certaines caractéristiques de l’emprunt pour la construction du projet de géothermie, du projet de rénovation des Anciennes Écuries et du projet de rénovation de l’anciennen Mairie.

Considérant l’avis favorable à l’unanimité de la commission des finances du jeudi 21 mai,

Considérant qu’il est nécessaire de partir sur trois lignes de prêts dont les caractéristiques sont les suivantes :

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20260529-DEL1028052026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Caractéristiques	Prêt Transformation Ecologique géothermie	Prêt Transformation Ecologique rénovation Anciennes Écuries	Prêt Transformation Ecologique rénovation Ancienne Mairie
Enveloppe	—	—	
Montant	200 000 €	964 500 €	350 000 €
Commission d'instruction	120 €	570 €	210 €
Phases de Préfinancement			
Durée du préfinancement	6 mois	6 mois	6 mois
Index du préfinancement	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	0,50%	0,50%	0,50%
Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A + 0,5 %	Livret A + 0,5 %	Livret A + 0,5 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Mode de calcul des intérêts de préfinancement	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts de Préfinancement	Exact / 365	Exact / 365	Exact / 365
Phase d'Amortissement			
Durée du différé d'amortissement	24 mois	24 mois	24 mois
Durée	40 ans	40 ans	40 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,50%	0,50%	0,50%
Taux d'intérêt	Livret A + 0,5 %	Livret A + 0,5 %	Livret A + 0,5 %
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle	Trimestrielle
Profil d'amortissement	Échéance et intérêts prioritaires	Échéance et intérêts prioritaires	Échéance et intérêts prioritaires

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal de Margency pour le financement de ces opérations : construction du projet de géothermie, du projet de rénovation des Anciennes Écuries et du projet de rénovation de l'ancienne Mairie, INVITE Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de trois lignes de Prêt pour un montant total de 1 514 500 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Prêt Transformation Ecologique géothermie

Montant : 200 000 €

Durée de la phase de préfinancement : 6 mois

Durée d'amortissement : 40 ans

Différé d'amortissement : 24 mois

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,5 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 120 €

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20260529-DEL1028052026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt : Prêt Transformation Ecologique rénovation Anciennes Écuries

Montant : 964 500 €

Durée de la phase de préfinancement : 6 mois

Durée d'amortissement : 40 ans

Différé d'amortissement : 24 mois

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,5 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 570 €

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt : Prêt Transformation Ecologique rénovation Ancienne Mairie

Montant : 350 000 €

Durée de la phase de préfinancement : 6 mois

Durée d'amortissement : 40 ans

Différé d'amortissement : 24 mois

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,5 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 210 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés ,

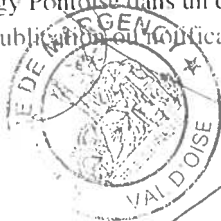
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les Contrats de Prêt réglant les conditions des contrats et les demande(s) de réalisation de fonds.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification,



Fait à Margency, le 29/05/2026

Le Maire

Thierry PRUN

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20260529-DEL1028052026-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026